

Cette volonté de partenariat est solidaire des travaux que la présente Commission s'apprête à entreprendre, en mettant à l'étude la « Déclaration sur les droits des peuples autochtones » proposée par la sous-commission. Le Canada a déjà fait savoir qu'il est déterminé à s'assurer que ceux à l'intention de qui la déclaration a été rédigée auront leur mot à dire dans les travaux de la Commission.

Nous avons aussi souligné qu'à notre point de vue, il est grand temps que cette Commission inscrive séparément à son ordre du jour l'étude de l'ébauche de déclaration, ainsi que les autres questions internationales qui intéressent directement les peuples autochtones du Canada et leurs frères et soeurs de toutes les régions du globe.

Monsieur le Président, aucune liste de priorités en vue de réformer les institutions de l'ONU responsables des droits de la personne ne serait complète sans qu'y soient mentionnées les méthodes de travail de cette Commission elle-même. La Commission des droits de l'homme est le forum le plus important et le plus complexe des Nations Unies, mise à part l'Assemblée générale. Dans les dernières années, pourtant, nous avons tous été amenés à reconnaître que nous ne nous dotions pas de tous les instruments nécessaires pour satisfaire aux exigences croissantes de la communauté internationale.

Avant tout, il nous faut une meilleure préparation, et pour cela, nous avons besoin en premier lieu d'un délai plus long entre la clôture du débat de l'Assemblée générale sur les droits de la personne et le début des travaux de la Commission. L'intervalle actuel de six semaines n'est manifestement pas suffisant pour permettre aux rapporteurs et au Secrétariat de rassembler la documentation dont la Commission a besoin, et c'est à peine si les gouvernements ont le temps d'y jeter un coup d'oeil.

Le Canada prie donc instamment cette session de la Commission de se pencher sans attendre sur cette question et de proposer à l'ECOSOC [Conseil économique et social] un calendrier plus adéquat pour ses réunions, en consultation avec le haut commissaire et le secrétaire général adjoint pour les droits de l'homme.

Monsieur le Président, dans mon commentaire, je n'ai mentionné que quelques-unes des priorités du Canada pour renforcer le cadre institutionnel de promotion et de défense des droits de la personne. De toute évidence, les mécanismes dont nous disposons sont imparfaits, souvent fragiles, et il nous faut constamment les perfectionner.

Mais l'appareil des droits de la personne est sans effet s'il n'est pas mis en branle pour réagir à des situations réelles de violation de ces droits, peu importe où elles surgissent. Nous ne pouvons pas permettre que l'activité de cette Commission soit écartée sous prétexte que ses travaux sont perçus comme purement théoriques.